

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 25 juin 2018

DELIBERATION N° 2018-13

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Election d'un membre du bureau -

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Préfecture de Haute-Saône.

Membres titulaires : 25
Quorum : 13
Membres présents : 17
Membres excusés : 08
Membres ayant un pouvoir : 05

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1^{er} Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- CABANEL Laurence
- EUVRAD Jean-Marie
- FRIQUET Franck
- GIRARDOT Vincent
- GRAVELLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MILLERET Denis
- NOGARA Nelly
- PRUNIER Daniel
- SAIRE Jean-François
- SASSARD Benoît

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE UN POUVOIR

- BERTRAND Elise donne pouvoir à GUTEHRLE Thierry
- DELBOS Martine donne pouvoir à MILLERET Denis
- LAMOUCHE Sophie donne pouvoir à QUIVOGNE Jean-Luc
- MERCIER Anne-Laure donne pouvoir à RIGOULOT Marie-Claude
- SAUGIER David donne pouvoir à GROSPERRIN François

Election d'un membre du bureau :

Le Président Jean-Luc QUIVOGNE informe l'assemblée que, Jean-Luc PITON, suite à la cession de ses entreprises, a perdu la qualité de membre et a présenté sa démission. Il occupait une place de membre du Bureau.

Nous allons maintenant procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau. Pour rappel le Bureau se réunit tous les mois.

Rappel des textes :

Cette élection s'effectue selon les dispositions de l'article R.711-72 du Code de Commerce : elle a lieu au premier et au deuxième tour à la majorité absolue des membres en exercice de la CCI. Dans le cas où les deux premiers tours ne permettent pas d'obtenir cette majorité absolue, il est procédé à un troisième et dernier tour à la majorité relative. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Les membres élus de l'Assemblée Générale âgés de plus de 70 ans révolus à la date du dernier jour de scrutin ne peuvent postuler.

Nul ne peut être simultanément membre du Bureau d'un établissement du réseau des CCI et du Bureau d'un établissement du réseau des CMA.

Le président Jean-Luc QUIVOGNE informe que Franck FRIQUET se porte candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

L'Assemblée procède, sous la présidence de son Président Jean-Luc QUIVOGNE, à l'élection d'un membre en remplacement de Monsieur Jean-Luc PITON.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	22
- Voix pour	:	22
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

Au premier tour, Monsieur Franck FRIQUET est donc élu au poste de Membre du bureau de la CCI de Haute-Saône.

Nouveau Bureau

A l'issue de cette élection, la **composition du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône jusqu'à la fin de la mandature 2018-2021** est la suivante :

Président	Jean-Luc QUIVOGNE
1 ^{er} Vice-président	Pascal FERRARI
2 ^{ème} Vice-président	Fabrice CHAMBRE
3 ^{ème} Vice-président	Elise BERTRAND
Trésorière	Marie-Claude RIGOULOT
Trésorier adjoint	Thierry GUTEHRLE
Secrétaire	Hervé FERRAND
Secrétaire adjoint	Vincent GIRARDOT
Membre	Catherine HERRBACH
Membre	Franck FRIQUET

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 25 juin 2018

**Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône**

